

Résolution d'orientation générale

3ème congrès de SUD CULTURE
(19-20 janvier 2006)

RÉSOLUTION d'ORIENTATION GÉNÉRALE

Adoptée par le congrès

(40 pour ; 5 abstentions ; 1 contre)

* * *

I / REFUSER LA SOCIETE "GLOBALITAIRE" QU'ON VEUT NOUS IMPOSER

I.1. Pour l'essentiel, nous vivons dans le monde que nous décrivions il y a trois ans, lors du 2ème congrès de SUD Culture : plus que jamais, la mondialisation libérale et financière tend à s'ériger comme seule politique économique possible pour l'ensemble de l'humanité et comme source principale de la constante dégradation des conditions

de vie et de travail des femmes et des hommes du monde entier.

Depuis, nous assistons :

- d'une part, au renforcement de la politique d'hégémonie des Etats-Unis sur l'ensemble des pays de la planète, renforcement incarné en particulier avec la guerre et la campagne d'occupation de l'Irak à partir de 2003-, menée au mépris du cadre international commun

qu'est l'ONU, bien que ce cadre soit imparfait et démontre

les limites de cette institution ;

- d'autre part, à la montée en puissance du mouvement altermondialiste (avec notamment la multiplication des Forums sociaux déclinés par continents, pays, villes, etc.) Mais ce pôle de riposte des peuples est encore aujourd'hui bien trop fragile, trop éclaté politiquement, idéologiquement et socialement pour pouvoir, à lui tout seul, donner un coup d'arrêt à- ou, à tout le moins, infléchir – la déferlante néocapitaliste à l'offensive dans un nombre toujours plus grand de pays au Nord, mais aussi de plus en plus au Sud.

I.2. Comme l'a rappelé le 3ème congrès de Solidaires (décembre 2004), " La mondialisation est le produit des règles qui président au fonctionnement du système capitaliste. Son caractère libéral et son accélération résultent d'un choix social, politique et idéologique imposé par les classes dominantes, relayé par les gouvernements des principales puissances et orchestré par les grandes institutions internationales. Cette globalisation du capital a été permise par la destruction progressive des bornes mises à son expansion après la seconde guerre mondiale. La déréglementation financière impulsée par les gouvernements, la libre circulation des capitaux, caractéristiques majeures du capitalisme contemporain, ont permis la constitution d'un capitalisme dominé par la finance dont la norme de rentabilité est maintenant fixée par les marchés à l'échelle mondiale et qui vise à transformer toutes les activités sociales

et la vie elle-même en marchandises. Dans ce cadre, le développement du libre-échange est un enjeu majeur pour l'ouverture de nouveaux marchés aux firmes transnationales. Si le capitalisme produit historiquement ses propres crises, l'existence de crises financières, notamment d'origine spéculative, est une des marques de sa phase actuelle. Le problème est moins l'existence de ces crises, que de leur contrôle par le système pour éviter les effets en chaîne. D'où l'importance que prennent le FMI et la Banque mondiale, comme assureurs en dernière instance, le rôle des "grands prêteurs" comme les Etats-Unis et le Japon et les mesures prises par les Etats pour limiter les effets des crises boursières.

" Cette modification des règles du jeu capitaliste a eu au moins quatre conséquences : elle a permis une remise à plat de la division internationale du travail, les grandes entreprises pouvant réorganiser leurs filières productives à l'échelon mondial ; elle a facilité les opérations de concentration ou de fusion à une échelle internationale ; elle a renforcé le poids économique et politique des grandes institutions financières (banques, fonds de pension...) dont les activités parfois purement spéculatives n'ont pas été sans effet sur la redistribution des cartes industrielles ; elle a participé à l'évolution du rapport des forces entre capital et travail en facilitant la poursuite d'objectifs de rentabilité à court terme, la pseudo "création de valeur" par des manipulations sur le marché des valeurs mobilières par exemple. La globalisation financière a ainsi redessiné les enjeux

du conflit entre salariés et patronat.

La mondialisation libérale s'est accompagnée d'un rôle de plus en plus étendu des grandes institutions internationales. Ou bien elles exercent (comme le fait l'OCDE) une sorte de magister idéologique en fixant les règles de conduite auxquelles doivent se conformer les Etats. Ou elles assurent un droit de contrôle sur les politiques économiques menées par les pays contraints de se soumettre à leur tutelle (Banque mondiale ou FMI). Ou enfin elles se réservent une fonction de juge chargé de sanctionner les manquements aux normes du libre échange (l'OMC)... Toutes poussent à déréglementer, à ouvrir tous les secteurs à la concurrence, à privilégier l'initiative privée. C'est le cas aujourd'hui avec le projet porté par l'OMC d'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) qui répond totalement à la stratégie de conquête de nouveaux marchés menée par les firmes multinationales. Il vise à assurer l'hégémonie des transnationales et en même temps signifierait le démantèlement des services publics et la marchandisation de tous les aspects de la vie humaine. D'autant que ces organisations n'ont aucune légitimité car elles n'ont pas été élues démocratiquement. "

**Contre une culture "Mc World" :
la culture n'est pas une marchandise**

I.3. La culture n'est pas un bien comme les autres, susceptible d'être régie par les seules lois du marché et de la concurrence, affirmions-nous lors de notre 2ème congrès de SUD Culture en décembre 2002.

C'est parce que nous croyons – avec beaucoup d'autres – que la culture ne saurait être réduite à un

produit marchand que nous refusons cette Europe capitaliste et libérale.

Nous devons mener la bataille contre l'uniformisation et la standardisation du monde incarné notamment dans le projet de constitution européenne, afin de préserver la diversité de la création culturelle. L'enjeu est autant politique qu'économique.

I.4 L'avènement de la mondialisation culturelle, définie par la circulation des produits culturels à l'échelle du globe, n'est qu'un des nombreux aspects actuels du développement capitaliste industriel et de la mondialisation libérale et financière.

I. 41. La concentration rapide à laquelle nous avons assisté ces quinze dernières années dans le secteur de la culture et de la communication a des répercussions directes sur les mutations de la vie culturelle dans le monde entier.

I. 42. Dans le domaine des industries culturelles (cinéma, audiovisuel, musique, édition,...) quelques entreprises internationales et transnationales de la communication sont aujourd'hui en mesure de contrôler les contenus, les conditions de production et les canaux de diffusion des œuvres. Les exigences de rentabilité de leurs actionnaires n'incitant pas à la prise de risque, ces entreprises saturent l'offre culturelle avec un nombre limité de produits appuyés par d'énormes campagnes de marketing. C'est pourquoi il convient de dénoncer la domination et le contrôle de la quasi-totalité des secteurs de la culture, de l'information et de la communication par ces nouveaux maîtres du monde que sont les grands groupes

de communication comme AOL-Time Warner, Viacom, News Corporation, Microsoft, Bertelsmann, Lagardère, etc. On assiste en Europe, et en France en particulier, à un processus de concentration identique dans ce domaine.

I. 43. A l'instar de toutes les industries, la seule ambition de ces empires tentaculaires, aux ramifications complexes, est de conquérir des parts du marché mondial aussi bien au Sri Lanka, en Zambie qu'aux Etats-Unis... Pour atteindre cet objectif, elles entendent marier Internet, télévision, câble, cinéma, musique, édition, etc. et concentrer à la fois production, diffusion et promotion. Cette concentration, inhérente à l'économie capitaliste, tend, dans le domaine culturel comme ailleurs, à faire s'aligner l'ensemble des industries concernées sur un modèle unique, celui des Etats-Unis

I. 44. Une illusion de diversité culturelle subsiste encore grâce à de petits producteurs ou distributeurs indépendants, ainsi qu'avec des niches commerciales entretenues par ces grandes entreprises dans le domaine de la culture élitaires ou dans celui d'une culture identitaire sans prise avec le monde.

I. 45. Il reste que :

- la majorité des œuvres qui dominent le marché sont formatées selon des critères commerciaux qui limitent la diversité des contenus et concourent à la diffusion d'un mode de représentation du monde, d'un mode de pensée et d'un mode de vie qui tendent à s'uniformiser.
- Le dialogue entre cultures est biaisé dès lors qu'un modèle culturel dispose des moyens économiques pour dominer les autres propositions. Si pour susciter

une rencontre fructueuse entre les cultures, l'esprit de coopération doit prévaloir sur une logique de concurrence, l'obsession de l'ouverture des frontières commerciales inhérente à la mondialisation libérale dénature la notion d'échange culturel.

- En occupant largement le champ symbolique avec des œuvres sensées s'adapter à tous les consommateurs de la planète, des œuvres qui brouillent la mémoire et la mise en perspective historique, qui ne marquent aucun attachement à un territoire donné, qui privilégient la sensation immédiate sur l'analyse et la distance critique, les industries culturelles préparent les conditions de véritables drames historiques.

I. 46. Jusqu'à présent, ces tendances très inquiétantes étaient contenues par les politiques des Etats qui, en vertu du principe d'exception culturelle accepté provisoirement lors du dernier accord du GATT en 1993, conservaient la possibilité de protéger leur patrimoine et de soutenir leur création. Les subventions comme les quotas ou les systèmes de prélèvement sur les ventes de produits culturels pour alimenter des fonds de soutien à la création sont un gage de diversité et donc de pluralisme.

I. 47. Par ailleurs, les biens et services culturels n'étant évidemment

pas réductibles à de simples marchandises – pas plus que l'éducation, la santé ou l'eau -, ils ne sauraient faire l'objet de négociations dans le cadre de l'OMC. Afin de promouvoir la diversité culturelle il est alors urgent qu'un nombre significatif d'Etats donnent naissance par une convention internationale à un instrument juridique international spécifique et contraignant qui permette d'exclure la culture d'une logique capitaliste de libéralisation et de marchandisation.

Cet instrument, déjà évoqué dans les résolutions sur la diversité linguistique et culturelle du deuxième Forum Social Mondial de Porto Alegre en février 2002, pourrait aussi être assorti d'un fond de solidarité en faveur de la création et de la diffusion des œuvres issues des zones les plus défavorisées de la planète.

L'Unesco, l'Organisation Internationale de la Francophonie, le Réseau International sur la Politique culturelle (RIPC) se sont déjà prononcés pour la création d'une instance distincte de l'OMC. Le Conseil de l'Europe, l'U.E. et tous les Etats qui les composent doivent jouer un rôle moteur pour l'aboutissement de ce projet.

I.5 A terme, ce processus de culture "globale", loin de favoriser une indispensable rencontre des cultures à l'échelle de la planète dans le respect de l'autonomie culturelle et de l'identité collective des peuples, tend à la suppression des particularismes et des identités collectives locales. Il conduit à l'abolition de la pluralité des codes culturels, des grilles historiques et idéologiques à travers lesquels les hommes appréhendent les événements et le monde.

I.6 Dans le cadre de cette tendance dominante à la standardisation des marchandises culturelles, on assiste, aussi bien sous l'angle de la production des biens et des services culturels que sous celui de la réception et de la consommation culturelle, à une hégémonie des pays industrialisés du triangle Amérique du Nord – Europe – Asie riche. Dans le même temps, dans les pays les moins développés, seules les couches les plus aisées ont accès, , au marché des biens culturels. Il s'agit donc bien essentiellement d'un échange entre privilégiés.

Une offensive libérale tous azimuts

I.7 Par ailleurs, les produits culturels n'échappent pas au phénomène de globalisation financière qui marque l'économie mondiale depuis une vingtaine d'années ; livrés aux lois du marketing et régis par une course effrénée aux gains de productivité, ils perdent leur spécificité pour ne plus représenter que des actifs valorisables à long terme ou susceptibles de générer des plus-values de cession à court terme.

I.8 Pour satisfaire son appétit, le marché, après avoir bien digéré la culture de masse, entend désormais remplacer l'idée et le secteur de "l'industrie culturelle" – dans lesquels la création peut cohabiter encore avec " l'efficacité capitaliste " – par l'idée et le secteur de "l'industrie du loisir". Cette dévalorisation symbolique d'une partie de la production artistique – la plus accessible au "grand public" – constitue une réelle offensive idéologique.

I.9 Dans ce processus général de marchandisation, le domaine de la culture (comme c'est également le cas pour l'éducation, la santé, l'énergie...) attire désormais toutes les convoitises. Ainsi, les mesures que tente aujourd'hui d'imposer l'OMC, à travers l'Accord Général du Commerce des Services (AGCS), impliqueraient la fin même de la notion de service public culturel et la transformation de pans entiers de celui-ci, tels les musées, en de simples activités de loisirs qui, à ce titre, seraient livrés au secteur privé.

De ce point de vue, si l'on ne peut que souhaiter la mise en place d'une bibliothèque virtuelle universelle, et voir prendre enfin forme le rêve fou, né à la fin du XXe siècle, de réunir tous les savoirs du monde et les rendre accessibles gratuitement sur la planète entière, on ne peut, en revanche, que nourrir les plus vives inquiétudes à l'égard du projet Google Print de bibliothèque patrimoniale mondiale virtuelle, initié par la société américaine Google – premier moteur de recherche sur Internet au monde. S'il devait voir le jour en l'état, ce projet accentuerait de manière décisive l'emprise de la logique marchande sur le patrimoine littéraire, la recherche scientifique et la diffusion des savoirs.

I.10 Cette démarche s'inscrit dans une logique libérale qui cherche à récupérer au seul profit des entreprises privées l'ensemble des activités humaines potentiellement rentables.

Cette spoliation est relayée à l'échelle planétaire par les grandes institutions internationales (Organisation mondiale du Commerce (OMC), Fonds Monétaire International

(FMI), Banque Mondiale...). Celles-ci imposent progressivement cette pensée unique à l'ensemble de la planète – décidant ainsi, sans la moindre légitimité, du sort de ses quelques six milliards d'habitants.

Cette offensive libérale à l'échelle planétaire est favorisée par une mainmise chaque jour plus importante des grands groupes financiers sur les moyens de communication et d'information. Cette situation hégémonique concourt pleinement à la diffusion de la pensée unique.

Cette situation hégémonique concourt pleinement à la diffusion de la pensée unique.

I. 11 Loin d'être des remparts face au marché, les Etats participent pleinement à cette casse généralisée en mettant en œuvre des politiques principalement dictées par les préceptes de cette idéologie dominante. Les politiques publiques de la culture sont elles aussi gangrenées et désormais, bien plus que de véritables enjeux sociétaux, ce sont bel et bien des considérants purement gestionnaires et des critères mercantiles qui dictent de plus en plus souvent les politiques culturelles au niveau de leurs différents responsables.

1.12 La notion d'exception culturelle dans les relations internationales a été introduite, sur proposition de la France, à l'occasion des négociations du GATT, dans les années 90, lorsque se posa la question de savoir si la libéralisation des échanges – et plus tard, avec l'AMI (Accord multilatéral sur l'investissement), des investissements – devait s'appliquer aux biens et services culturels.

La demande de libéralisation émanait et émane toujours des Etats-Unis, premiers producteurs de biens et services culturels, notamment audiovisuels.

La France, appuyée par d'autres pays tel le Canada, s'est inquiétée devant le risque d'envahissement de son territoire par ces " produits " américains, non seulement pour des raisons économiques (notre balance commerciale était déjà fortement déficitaire), mais pour des raisons culturelles et identitaires, le danger étant de voir progressivement les habitants de notre pays adopter les manières de penser et de vivre imposées par les grands groupes américains (et relayés par les grands groupes européens) .

Dans les accords du GATS (Accords sur le commerce des services) en 1993, la France avait obtenu une demi-satisfaction. Certes les biens et services culturels n'étaient pas exclus du champ de la négociation, mais l'Union européenne, adoptant les thèses françaises, refusa de faire une offre de libéralisation qui aurait autorisé l'ouverture de son marché et l'application à tous du traitement national. C'est ce que l'on appela " l'exception culturelle ".

Cette non-libéralisation a permis depuis lors à la France et à l'Europe de conserver leurs politiques nationale et européenne de quotas de diffusion (à la télévision et à la radio) et d'aides financières (à la production et à la distribution) pour protéger en particulier l'industrie cinématographique française.

Après l'échec de l'AMI en décembre 1998 à l'OCDE, échec très largement motivé par les inquiétudes des milieux culturels face à une libéralisation excessive

et mal conçue des investissements, la question s'est de nouveau posée lors des négociations de l'OMC, fin novembre 1999 à Seattle, aux Etats-Unis. Elles ont vu l'offensive américaine concernant la libéralisation dans les nouveaux services audiovisuels, par exemple ceux liés à l'Internet comme le commerce électronique, etc.

I.13 Aujourd'hui, au sein de l'Union européenne, à l'UNESCO comme à l'OMC, on ne parle plus d'exception culturelle (l'expression étant considérée comme trop négative et restrictive... par les Etats Unis), mais de *diversité culturelle*, l'objectif étant d'éviter l'uniformisation du monde en préservant la diversité des cultures comme on le fait en défendant la biodiversité pour conserver la diversité des espèces. La diversité culturelle est donc d'abord un enjeu politique fondamental pour l'avenir des sociétés d'un bout à l'autre de la planète.

C'est aussi, bien évidemment, un enjeu économique. Les biens et services culturels ne sont pas, ne sont plus des activités secondaires, en quelque sorte marginales par rapport à l'agriculture, à la grande industrie ou aux services financiers. Au contraire, tout concourt à faire un secteur particulièrement dynamique.

D'un côté, les nouvelles technologies multiplient les moyens de transmission de l'image et du son (par exemple le numérique).

De l'autre côté, l'évolution des modes de vie (allongement de la vie, etc.) conduit de plus en plus de personnes à développer

des activités culturelles de loisirs. Bref, tout ce qui touche aux " tuyaux ", c'est-à-dire aux appareils de production et de transmission de l'image et du son se développe à grande allure. Il en est de même de la production des " contenus ", films, téléfilms, disques... Les chiffres d'affaires des grandes entreprises de ce secteur donnent le vertige. La diversité culturelle n'est donc pas tant la possibilité offerte aux peuples de développer leurs propres cultures mais de garantir la diversité de l'offre – notamment marchande – culturelle.

I.14 Ne nous y trompons pas : la diversité culturelle conçue par les majors vise avant tout à accroître et généraliser à toute la planète la consommation de produits standardisés et par là même renforcer la prééminence des industries culturelles nord-américaines. En 2004, la culture était un poste important d'exploitation des États-Unis. L'accusation d'" impérialisme culturel " à leur encontre est par conséquent largement fondée.

A la notion de diversité culturelle dont se prévalent aujourd'hui les tenants de la marchandisation de la culture et les industries audiovisuelles, qu'elles soient américaines, européennes ou françaises, nous opposons le principe de la *pluralité des cultures* pour signifier notre attachement à l'existence de différentes cultures au sein de toutes les sociétés de par le monde et promouvoir cette diversité.

I.14 bis C'est la raison pour laquelle l'adoption, le 20 octobre 2005, par la 33^{ème} conférence générale de l'UNESCO⁽¹⁾ d'une convention sur la protection et la promotion de la diversité culturelle

par 148 voix contre 2 (Etats-Unis et Israël) et 4 abstentions (Australie, Nicaragua, Honduras, Libéria) – c'est-à-dire malgré l'opposition frontale des Etats-Unis – constitue une avancée.

Mais il ne faudrait pas croire pour autant que cette convention

(comme celle signée à Kyoto sur l'environnement)

sera suffisante pour protéger la culture contre les offensives de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) – offensives soutenues, si ce n'est commanditées, par les Etats-Unis.

Car la dernière mouture du texte, qui a permis un si large consensus, résulte d'un compromis qui a laissé une grande partie des professionnels très critiques voire mécontents.

On est en effet passé de l'impératif " les Etats doivent " à l'optionnel " les Etats peuvent ", interdisant ainsi tout caractère contraignant à la convention, même si cette dernière reconnaît le droit souverain des Etats " d'adopter des mesures et des politiques pour protéger et promouvoir la diversité des expressions culturelles sur leur territoire ".

Il y a malheureusement fort à parier que cette convention ne sera pas l'outil juridique adéquat, à l'heure de la mondialisation libérale et financière, pour faire respecter le principe que nous défendons à SUD Culture, à savoir que " la culture n'est pas une marchandise ".

Certes, l'article 20 stipule que la convention n'est pas " subordonnée " aux autres traités.

Mais, en même temps, il est précisé que " rien dans la présente convention ne peut être interprété comme modifiant les droits et obligations des parties au titre d'autres traités aux quelles elles sont parties ". Il y

a là une contradiction dont on ne doute pas que les opposants à cette convention (Etats-Unis et OMC en tête) pourront tirer profit.

Néanmoins, malgré ces réserves, malgré ces limites, ce texte, de portée symbolique universelle, constitue un pas en avant important. En particulier, lorsqu'il retient – pour la première fois dans un texte de caractère international- les “ expressions culturelles, indépendamment de la valeur commerciale ”, fait référence aux “ modes de création artistiques ” et affirme “ la nature spécifique des activités, biens et services culturels en tant que porteurs d'identité, de valeur et de sens ”.

I.15. La mise en œuvre du principe de la pluralité des cultures, tel que nous l'entendons, vise à combattre le rouleau compresseur des industries culturelles (notamment audiovisuelles) qui, sous couvert de diversité culturelle, vise à imposer son contraire, l'uniformité culturelle par :

- la disparition de nombreuses langues et dialectes ;
- la menace de disparition des traditions de populations dans de nombreux endroits de la planète (Nouvelle-Zélande, régions côtières en Australie, Amérique du nord, pays d'Amérique centrale...) ;
- l'imposition de l'anglo-américain comme langue universelle unique. Or, le pays qui impose sa langue et donc sa culture impose également un modèle, une façon de voir les choses.

I.16. La défense de la pluralité culturelle passe par :

- la promotion d'actions en faveur de “ minorités

- culturelles " ;
- la préservation de " minorités culturelles " menacées de disparition ;
 - la spécificité des productions et services culturels, spécificité reconnue entre autres par l'Union européenne dans sa *Déclaration sur la diversité culturelle*.
Dans cette optique de lutte contre la marchandisation de la culture,
l'objectif est de défendre et de soutenir par l'action du service public, toutes les initiatives, -publiques ou citoyennes,-
contribuant à l'épanouissement de la créativité culturelle ;
 - la défense des droits culturels auxquels toutes et tous doivent avoir accès sans entrave aucune ;
 - la résistance à l'uniformisation culturelle et au monopole de l'anglo-américain, et notamment en développant l'utilisation dans les échanges internationaux d'une langue qui n'appartient à aucun peuple et donc à tous : l'esperanto.

I. 17. La mise en œuvre de ce principe de pluralité des cultures, tel que nous l'entendons, vise également à dépasser la notion d'exception culturelle française. Dans les faits, l'exception culturelle consiste plus en une défense des industries culturelles nationales vis-à-vis d'une "industrie américanisée", en particulier pour la musique et le cinéma, considérée comme dangereuse pour la "diversité culturelle", que d'une véritable défense des arts, de la création artistique et de la pluralité culturelle.

I. 18. Compte tenu des dangers qui pèsent aujourd'hui sur la vie culturelle et sur le pluralisme il faut donc :

1) réaffirmer que la pluralité culturelle faisant

pleinement partie du patrimoine commun de l'humanité, le droit à la pluralité/diversité culturelle doit être considéré comme un droit de l'homme.

2) reconnaître aux Etats le droit d'agir dans le domaine de la culture, de protéger leur patrimoine et de soutenir leur création par les moyens de leur choix, comme l'a stipulé la convention de l'UNESCO : ces mesures de politique culturelle ne peuvent être négociables dans les instances commerciales internationales.

I. 19 Au-delà des propositions à caractère institutionnel se pose la question des orientations générales de la politique culturelle.

La priorité n'est pas de soutenir par les politiques publiques des œuvres dont l'ambition est de concurrencer les produits culturels dominants sur des registres commerciaux et esthétiques similaires.

Elle ne doit pas non plus orienter massivement les moyens de politique culturelle vers la création et la diffusion d'œuvres qui confortent la culture dans une fonction d'instrument de distinction et de reproduction sociale.

La recommandation qui s'adresse aux Etats et aux collectivités territoriales est de promouvoir une vie artistique et culturelle qui ne maintienne pas systématiquement les destinataires des œuvres dans une attitude passive. Le renforcement d'une relation active entre l'art et la société suppose que de nombreux artistes soient soutenus dans leur désir de réinvestir des espaces de vie où s'inventent de nouvelles formes et où peuvent se concrétiser de nouveaux types de liens sociaux. Cette orientation, qui est le meilleur antidote aux

effets

nocifs de la culture commerciale de masse, offre à la fois des opportunités de renouvellement esthétique, de régénérescence de la créativité populaire, et de revitalisation d'une politique citoyenne.

SUD Culture lutte pour promouvoir une vie artistique et culturelle

qui ne maintienne pas systématiquement les destinataires des œuvres

dans une attitude passive. Le renforcement d'une relation active

entre l'art et la société suppose que de nombreux artistes soient soutenus dans leur désir de réinvestir des espaces de vie où s'inventent de nouvelles formes et où peuvent se concrétiser de nouveaux types de liens sociaux. Cette orientation, qui est le meilleur antidote aux effets

nocifs de la culture commerciale de masse, offre à la fois des opportunités de renouvellement esthétique, de régénérescence de la créativité sociale et de revitalisation politique.

Imposer un autre monde

I. 21. Le combat que nous menons contre la marchandisation mondiale de la culture est primordial car il ne s'agit pas seulement

de commerce et d'industrie. Le combat que nous menons contre la marchandisation

mondiale de la culture est primordial car il ne s'agit pas seulement

de commerce et d'industrie. Quelque chose de beaucoup plus profond

est en cause à l'échelle de la planète, il s'agit

de l'identité des peuples et des individus., et ce à l'échelle de la planète.

Face à la mondialisation économique, financière et culturelle qui tend à uniformiser les idées et les modes de vie sous l'influence du modèle américain, SUD Culture combat aux côtés de tous ceux qui éprouvent angoisse et colère devant la menace qui pèse sur ce à quoi ils sont attachés au plus profond d'eux-mêmes et sera force de proposition pour ces combats.

I. 22. En finir avec cette mondialisation culturelle-là, synonyme de standardisation et de marchandisation, où l'être humain est confiné dans un simple rôle de consommateur, est l'un des enjeux cruciaux pour l'avenir de l'humanité.

I. 23. Une autre mondialisation de la culture, débarrassée du diktat de l'impératif économique, de la globalisation libérale et financière, de la course au profit et de la volonté d'asseoir la pensée unique sur toute l'étendue de la planète, doit permettre l'accès à d'autres cultures et ainsi nous amener à enrichir ou à remettre en cause notre propre modèle – car l'art et la culture sont tout à la fois source d'humanité, d'expérience collective et de liberté.

I. 24. Par-delà ses spécificités, ce combat ne peut être dissocié de celui à mener contre la mondialisation libérale et financière et contre la marchandisation en cours de l'ensemble de la planète, de toutes les activités humaines et de toutes les ressources naturelles.

I. 25. Il ne saurait être question pour la culture de se réfugier dans un repli identitaire. L'exception culturelle ne peut être une fin en soi. Pour imposer une altermondialisation culturelle, démocratique et respectueuse des diversités, il nous faut militer pour l'émergence d'une autre économie

au service de l'être humain. Il s'agit, pour les citoyens que nous sommes, de se réapproprier l'avenir de notre monde.

2 / LA CULTURE COMME UN DES OUTILS DE TRANSFORMATION SOCIALE

Un lien social délié

II.1 L'affirmation d'une conception de l'humanisme comme réalisation de l'autonomie et de l'épanouissement des individus dans une société fondée sur la justice sociale et la solidarité est au centre de nos préoccupations et de notre action.

II.2 S'il existe une propriété immanente à la culture, c'est bien celle qui consiste à créer, renforcer et développer le lien social ; d'où l'importance plus que jamais cruciale de la culture au moment même où le mouvement général de la société bouleverse profondément la vie quotidienne des individus à travers la disparition progressive des contacts de personne à personne dans le voisinage, la consommation, le travail...

II.3 Le discours dominant voudrait faire croire que grâce à la massification de l'enseignement, au développement des industries culturelles et à la généralisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), les aspirations, les intérêts et les besoins des individus et des **classes** populaires en matière de culture peuvent enfin être satisfaits. Malheureusement, il n'en est rien, bien au contraire, chaque jour qui passe voit les phénomènes de dépossession, d'aliénation et de dépersonnalisation s'accroître sous les effets de la standardisation de la culture : l'actuel mouvement de marchandisation de la création, du savoir et de la culture

visant à réorganiser le capital autour d'une économie de l'immatériel s'inscrit en contradiction avec le principe de libre circulation des connaissances et des œuvres.

Les NTIC peuvent être porteuses d'un réel potentiel d'émancipation humaine et de transformation sociale à condition de concurrencer sur leur propre terrain des monopoles qui ne sont pas définitivement acquis. Les logiciels libres et les pratiques coopératives – non commerciales et solidaires – s'étendent aujourd'hui à l'ensemble des domaines de la création, du savoir et de la culture, et offrent de nouvelles perspectives démocratiques. C'est la raison pour laquelle il faut veiller à la liberté et à l'égalité des citoyens quant à l'accès aux NTIC, tout en garantissant aux administrations, aux entreprises et aux associations, une véritable marge d'autonomie et de choix.

II.4 L'emprise médiatique sur le quotidien de plus en plus présente. Passer plusieurs heures par jour devant la télévision ne peut pas ne pas avoir d'influence sur le comportement général, les choix et le mode de vie quotidien des individus. La politique acharnée des opérateurs tourne exclusivement autour de l'audimat et de la captation/fidélisation de l'audience la plus forte (qui détermine les tarifs publicitaires). Dès lors, il s'agit de s'arroger les segments de téléspectateurs/consommateurs les plus larges possible, de gagner en permanence de nouvelles parts de marchés face à ses concurrents – ce qui, naturellement, a pour effet

d'appauvrir les contenus. Dès lors, c'est le règne sans partage d'une économie du spectacle qui se caractérise par le spectaculaire, le sensationnel et le narcissique.

II.5 Face à cette culture uniformisée générée par l'idéologie dominante, des courants de résistance font entendre leur voix et s'investissent dans la recherche d'une nouvelle légitimité culturelle. Celle-ci repose sur deux postulats indissociables :

- la culture est l'apprentissage de la liberté individuelle et des libertés collectives, et non l'encouragement à toute forme de servitude intellectuelle, religieuse ou idéologique ;
- la démocratie est l'apprentissage de la volonté générale, et non la confiscation du sort des peuples et des individus par quelque minorité que ce soit.

Un service public culturel gangrené

II.6 On ne saurait imaginer que dans le domaine de la culture – comme du reste dans d'autres domaines: éducation, santé, notamment – des institutions, des équipements, des associations puissent remplir leur mission sans bénéficier de budgets ou d'aides publiques qui, par nature, se situent hors du cadre de la concurrence et qui, par conséquent, ne pourront jamais“ être considérées comme compatibles avec le marché intérieur” et altéreront forcément “les conditions des échanges et de la concurrence dans l'Union”. Si le projet très capitaliste de traité constitutionnel européen TCE – largement rejeté par les citoyens le 29 mai 2005 – avait été ratifié,

aucun garde-fou n'existerait plus face à la déferlante de la marchandisation culturelle. Les principes du libéralisme auraient été constitutionnalisés : c'est au nom de ces principes que les services publics sont attaqués depuis le milieu des années 80 et que leur privatisation a été engagée, que les systèmes de protection social fondé sur les principes de solidarité sont remis en cause et que les droits collectifs sont démantelés. Toutes les luttes sociales depuis le mouvement de novembre décembre 1995 se sont opposées à cette politique.

Services publics et citoyenneté

II.7 Les services publics sont le plus souvent présentés comme des services " d'intérêt général ".

Mais ce terme est pour le moins ambigu, car l'intérêt général peut renvoyer aussi bien à une volonté générale, qui est un concept politique, qu'à l'intérêt de tous, qui est un concept économique-social.

Cette seconde acception signifie en fait que les individus doivent, malgré toutes les inégalités induites par le système économique et social, disposer d'un minimum, gratuit " éducation, santé, etc. " ou à prix régulé. Le " service universel " n'est que le minimum universel qui permet de ne pas réduire une partie de la population à la condition d'individus désocialisés.

Notre conception des services publics, et du service public culturel en particulier, s'oppose à la conception néolibérale qui prévaut aujourd'hui selon laquelle les services publics ne serviraient qu'à combler les lacunes de l'économie marchande.

II.8 Pour SUD culture, la notion de service public ne prend

véritablement sens qu'au niveau politique : la réduction continuelle du secteur public ou son alignement sur une gestion privée entraînent, quelles que soient les critiques que l'on puisse lui adresser, un dépérissement du sujet politique, dont la montée de l'abstentionnisme électoral n'est que l'un des indices. Il est faux de dire que l'Etat " régalien " est resté à peu près debout. La marchandisation et la privatisation des " services ", telle qu'elle est impulsée par l'Accord général sur le commerce et les services (AGCS) de l'OMC, ne protège plus le service public.

II.9 Les services publics, dans une démocratie qui ne renie pas ses principes fondateurs (égalitaires, ou au moins égalitaristes), n'ont pas d'abord pour finalité :

- la justice sociale, c'est-à-dire de supprimer les inégalités ;
- un moyen de conserver la cohésion sociale, afin d'éviter que les classes paupérisées ne redeviennent dangereuses ;
- le lien social afin d'éviter l'atomisation complète, source de déviance et d'anarchie ;

mais de donner consistance à la citoyenneté.

SUD culture considère que les services publics ne sont pas destinés à être une roue de secours d'un capitalisme débridé ou de tout autre régime à façade démocratique. C'est toute l'équivoque du terme " solidarité ", dont on connaît les origines dans le christianisme social. Même si nous devons reconnaître que, dans des sociétés où pullulent les inégalités, les services publics sont amenés à jouer un double rôle, celui du secours public aux plus faibles

(insuffisant, comme on sait, puisque les organismes charitables sont de plus en plus nécessaires), et celui de l'aide au citoyen, comme distinct de l'individu. Le premier ne saurait faire oublier le second.

II.10 Dans une société où le plus grand nombre de décisions est laissé à l'initiative privée, le devoir de l'Etat est de favoriser cette initiative sous sa forme publique, c'est-à-dire de l'ouvrir au plus grand nombre d'abord parce qu'elle peut favoriser un dynamisme économique profitable à tous, ensuite parce qu'elle donne aux individus une prise sur le réel, une citoyenneté " collective ", une meilleure compréhension des enjeux politiques, ou mieux encore, une formation à la démocratie sur le tas.

II.11 SUD Culture revendique la prise en charge par des services publics des " biens d'usage collectif " c'est-à-dire des biens considérés comme faisant partie du mode de vie ou du standard de vie des citoyens, compte tenu de son niveau de développement. Ces " biens de civilisation " , tels que l'eau, l'électricité, le téléphone, les transports collectifs, les équipements culturels (musées, théâtres, bibliothèques, etc.), la santé et l'éducation doivent être accessibles à tous, sur un pied d'égalité.

II.12 Aujourd'hui, avec le démantèlement en cours du Ministère de la culture, on ne peut plus dire que la légitimité de l'Etat en matière de culture soit acquise. Bien au contraire, il s'agit bien d'une remise en cause du rôle de l'Etat en matière de culture et de développement culturel par rapport aux objectifs

affichés lors de la création du Ministère des Affaires Culturelles en 1959, à savoir : « rendre accessibles les œuvres capitales de l'humanité, et d'abord de la France, au plus grand nombre possible de Français », c'est-à-dire un objectif de démocratisation culturelle.

Dans le secteur de l'audiovisuel public – qui se distingue de moins en moins de l'audiovisuel privé -, la politique culturelle de l'Etat tend à devenir non seulement une politique totalement soumise aux impératifs financiers et gestionnaires mais aussi un des leviers idéologiques du formatage de la population à « la pensée unique » en vue de rendre les « cerveaux disponibles » à la consommation sans frein des produits des industries de loisirs.

Cependant, au delà d'un discours tout en faux-semblant, force est de constater que les politiques culturelles sont désormais perçues par les responsables politiques comme sans réel enjeu et gérées au quotidien à travers le prisme des seuls impératifs financiers et gestionnaires.

II.13 Comme pour l'ensemble du secteur public, c'est désormais la logique d'une recherche d'une plus grande efficacité au moindre coût qui prévaut au sein du service public culturel et celui-ci est sacrifié – dans sa présence sur l'ensemble du territoire, dans l'étendue de ses missions, dans les moyens humains et financiers mis à sa disposition – sur l'autel de l'austérité budgétaire et du gel des emplois publics. Le budget alloué au Ministère de la Culture ne permet plus à l'Etat de replâtrer l'existant et de faire face aux coûts liés à ses missions patrimoniales, au fonctionnement de ses grandes institutions

et au financement de ses principaux partenaires institutionnels.

Face à cette situation, sous couvert de diversification des financements, trois politiques sont conduites en parallèle :

- grâce au transfert aux collectivités territoriales d'un nombre important de sites patrimoniaux et de monuments,
L'Etat peut se défaire financièrement sur les collectivités territoriales de missions qui, avant la décentralisation chiraco-raffarinesque, lui incombait ;
- grâce à la loi sur le mécénat d'août 2003 – mécénat d'entreprise présenté depuis quelques années comme une nouvelle panacée -, l'Etat s'en remet dorénavant aux grands mécènes pour maintenir en l'état ou même restaurer (ex. Chantilly) une autre part du parc des monuments et sites nationaux ; ainsi, assiste-on *à l'emprise croissante des grands groupes privés dans la vie quotidienne des services et établissements du Ministère de la Culture* ;
- la transformation en établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) d'un nombre toujours croissant de musées (Chambord) ou d'établissements publics (Cité de l'architecture), ce qui autorise des facilités de gestion et, dans l'esprit des promoteurs capitalistes de cette politique, des bénéfices financiers à terme ;
- la mise en place, d'abord expérimentale, puis aujourd'hui systématique de contrats d'objectifs et de moyens (COM) entre les grands équipements culturels (BnF, Louvre, etc.) et le Ministère de la Culture dans le seul souci

de
rentabilisation financière.

II.14 Dans le même temps, la ligne devient de plus en plus floue au sein du Ministère de la Culture qui peine à trouver une cohérence à l'ensemble de ses missions, où les budgets sectoriels

s'empilent sans la moindre dynamique transversale, où les nominations s'opèrent au sein d'un cénacle inamovible... Bref, un ministère qui ressemble de plus en plus à un simple conglomérat d'établissements où l'autorité des tutelles s'arrête à la porte de baronnies chaque jour plus nombreuses. Le tout sur fond de démantèlement au profit des collectivités locales.

Une politique culturelle à réinventer

II.15 De 1959 à nos jours, l'action culturelle (pierre angulaire de la politique d'André Malraux), le développement culturel (au fondement de la politique de Jacques Duhamel), la création culturelle (chère à Jack Lang), ont constitué autant de variétés historiques – pour ne citer que les plus marquantes d'entre elles – d'une seule et même ambition : fonder une politique culturelle. Depuis plusieurs années, ces politiques, déjà à bout de souffle en 2002, sont aujourd'hui au bord de l'asphyxie.

II.16 Pire, l'aval du Ministre de la culture au protocole d'accord sur l'assurance chômage des salariés intermittents du cinéma, de l'audiovisuel, de la diffusion et du spectacle signé dans la nuit du 26 au 27 juin 2003 par le MEDEF et trois organisations syndicales minoritaires a constitué une régression sans précédent des droits des personnes concernées et, au-delà, a signifié à l'ensemble

du secteur culturel déjà fragilisé la soumission de la politique culturelle de l'Etat aux diktats du patronat et aux politiques marchandes et libérales menées par les institutions internationales.

II. 17 Comme dans bien d'autres domaines (retraite, protection sociale...), cette réforme – loin de s'attaquer aux dérives et aux abus patronaux observés dans le secteur culturel (notamment dans celui de l'audiovisuel – qu'il soit privé ou public) – entendait faire porter l'ensemble des sacrifices sur les seuls salariés. Ce projet s'inscrivait pleinement dans la politique gouvernementale et patronale qui remettait en cause tous les acquis sociaux : chaque jour, davantage de précarisation du salariat, destruction des structures de solidarité sociale, etc... ..

II.18 En dépit des efforts de la politique culturelle en faveur de l'offre, conjugués aux effets de l'élévation du niveau scolaire et du développement des industries culturelles, les ministres de la culture successifs n'ont pas su véritablement réduire la distance qui séparait la majorité de la population de la culture.

Ce que les responsables politiques et une presse trop complaisante ont pris pour de la démocratisation n'était rien d'autre qu'un résultat quantitatif reposant sur un comptage minutieux des tickets d'entrée. L'augmentation générale de la fréquentation observée dans les équipements culturels était surtout due au fait que la population française a augmenté et, ensuite, que les éléments les plus investis dans la vie culturelle (classes supérieures, professions libérales et fractions

des classes moyennes à fort capital universitaire) ont accru leur rythme de fréquentation ; elle ne signifiait nullement une diversification du public ni, en aucun cas, une démocratisation de la culture.

II.19 Si l'on veut vraiment parler de démocratisation culturelle, on ne peut s'en tenir à suivre cette logique quantitative et viser la loi du plus grand nombre. Il faut au contraire faire ce qu'on dit certains ministres et qu'ils n'ont pas fait : "offrir la plus grande liberté de choix, de la chance donnée à tous de choisir". Il s'agit de prendre en compte la montée des pratiques amateurs et la vitalité de la création.

II.20 L'écart entre le domaine artistique, soutenu et développé par l'action culturelle au sens large, et les pratiques du secteur socioculturel ne cesse de s'amplifier. Or, la jonction entre une action de rayonnement national et une action de proximité, entre une pratique de fréquentation des œuvres et des pratiques d'expression artistiques, entre la production artistique et une intervention sur les domaines de la vie quotidienne et du loisir, bref entre l'art et son insertion sociale, est une condition fondamentale d'une politique culturelle. Cette articulation a cruellement manqué durant toutes ces années. A cet égard, Il convient plus que jamais de réaffirmer qu'une culture indépendante, diversifiée et ouverte constitue un élément essentiel de la société – tant celle-ci contribue au développement du lien social, à l'apprentissage de la liberté, au respect des diversités...

II.21 L'importance des mutations structurelles qu'a connues la société française au cours du dernier

quart du XXe siècle (progrès de la scolarisation, mutations des phases du cycle de vie, précarisation de l'emploi et renforcement de certaines formes d'exclusion sociale, diversification des situations familiales...) laisse penser que l'hétérogénéité des itinéraires et trajectoires sociales est aujourd'hui plus grande que naguère. La politique culturelle à mettre en place, si l'on veut vraiment se donner les moyens de réorienter l'action de l'Etat en matière de démocratisation de l'accès à la culture, doit prendre en compte les transformations démographiques, économiques ou sociétales dont les effets sur les rapports à l'art et à la culture sont les plus sensibles.

En finir avec la marchandisation croissante de la culture au sein même de l'Etat et de la politique culturelle française

II.22 En finir avec cette politique que Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication définissait ainsi le 21 janvier 2005 : *" La culture n'est pas une marchandise. Elle n'est pas gratuite non plus. Néanmoins, les prix doivent être harmonisés et permettre une attractivité suffisante. "* ;

"Désengagements publics, marchandisation, précarisation ... Quelles perspectives pour une culture largement gangrenée par les préceptes libéraux et qui n'a déjà plus rien d'une exception ? Telle était la question centrale que SUD Culture avait choisi comme thème du séminaire qu'il organisait dans le cadre du Forum social européen de novembre 2003".

Plus que jamais cette question reste d'actualité. L'amplification

du mouvement de protestation contre la suppression de la gratuité au musée du Louvre, le transfert de près de 200 monuments historiques aux collectivités territoriales dans le cadre de la décentralisation version Raffarin, le transfert de la gestion du Château de Chantilly à la fondation de l'Aga Khan, la décision du ministre de la culture de développer l'accueil des tournages de films dans les monuments historiques et les musées nationaux sont autant d'exemples parlants de la poursuite et de la généralisation de la politique de marchandisation de la culture au sein même du service public culturel de l'Etat.

II.23 La politique du gouvernement actuel consiste, sous couvert de modernisation, à adapter notre société à un processus général de privatisation du bien commun, comme on peut le voir dans l'éducation, la recherche la santé et l'énergie.

Ceci a pour conséquence de renoncer à l'idée même d'émancipation par la culture pour se tourner uniquement vers les industries culturelles, le mécénat privé, sur fond de désengagement de l'Etat.

Cette orientation implique à brève échéance la fin même de la notion de service public culturel et la transformation de pans entiers de celui-ci, tels les musées, en de simples activités de loisirs, livrés au secteur privé...

II.24 Si donc la dérive actuelle du service public culturel, et pour commencer celle du ministère de la culture, n'est pas contenue et si une autre politique, prenant le contre pied de cette marchandisation de la culture, n'est pas mise

en œuvre, nous perdrons un de nos appuis décisifs pour le combat émancipateur que nous entendons mener contre le monopole de la culture « Mc World ».

Au final, la politique culturelle doit répondre à un double défi. En premier lieu, elle doit encourager la prise de parole de chacun et participer à la construction et à l'épanouissement de tous. En ce sens, elle ne saurait être coupée de la formation – initiale et continue -, laquelle a pour objectif, en s'efforçant de créer des conditions d'égalité de compétences, de créer les conditions d'égalité d'accès à la culture.

En second lieu, la politique culturelle participe de la construction d'une identité collective et de la création du lien social. L'objectif de la politique culturelle, au même titre que la politique éducative, mais avec sa propre démarche et ses propres moyens, est de (re)donner une raison de vivre ensemble qui dépasse l'acquisition matérielle de biens et l'engouement pour la bourse, un sens de la collectivité et de l'intérêt général, des valeurs de solidarité, de justice sociale et de fraternité.

3/ Un nouveau cycle de luttes contre le néolibéralisme ?

III.1 Les résultats du referendum du 29 mai 2005 sur le Traité Constitutionnel européen ont montré le profond fossé existant entre les partis politiques traditionnels et une grande partie du monde du travail. Ce résultat vient de loin. Il est ancré dans les mobilisations sociales et citoyennes de ces dernières années marquées par un refus

de plus en plus fort des politiques néolibérales dont l'apparition à l'échelle internationale du mouvement altermondialiste est le signe le plus tangible.

En France même, le refus réitéré de nos concitoyens d'accepter les politiques néolibérales s'est manifesté scrutin après scrutin et ce, quel que soit le gouvernement en place. Après les grandes manifestations contre la "réforme" des retraites, les mouvements sociaux du début de l'année 2005 ont encore montré, s'il en était besoin, la force de ce rejet. Dans cette situation, l'autisme des principaux dirigeants politiques de ce pays, de droite comme de gauche, n'en est que plus frappant, de même que la constance du MEDEF dans ses projets de régressions sociales. C'est cet autisme qui a d'abord été sanctionné le 29 mai. Ce résultat marque l'échec d'une pédagogie de la résignation et le retour de la politique contre la communication.

Le rejet du traité constitutionnel européen par les électeurs français a ouvert une période inédite dans la construction européenne. La victoire du non a créé des opportunités nouvelles. En bloquant un processus présenté comme irréversible par ses promoteurs, elle a forcé le débat public dans toute l'Europe sur les finalités et l'organisation de l'Union. En définitive, le non français a aidé à créer un espace public européen et à renforcer l'identité de l'Union en permettant qu'une pluralité de choix sur l'avenir de l'Europe puisse être discutée. Ce résultat donne des responsabilités nouvelles à ceux qui défendent l'idée d'une "autre Europe", une Europe des droits et de la solidarité entre les peuples.

Il faut d'abord bloquer les projets de directives porteuses de

régressions
sociales (directive sur le temps de travail, directive Bolkestein, directives de mise en concurrence et de déréglementation des services publics, des transports, de l'énergie notamment), que la Commission et les gouvernements ont hypocritement mis de côté pendant la campagne référendaire française. Au-delà, une réorientation des politiques européennes est à l'ordre du jour. Il faut rompre avec la logique monétariste et néolibérale actuellement à l'œuvre pour se tourner vers la lutte contre le chômage et la précarité en favorisant le développement des services publics et la mise en place de critères de convergence sociaux qui permettraient d'éviter le dumping social.

La construction européenne doit devenir l'affaire des peuples et sortir des négociations diplomatiques entre gouvernements. Les peuples sont les grands exclus de cette construction, il faut qu'ils en deviennent le centre. Les mouvements sociaux, le mouvement syndical européen, le mouvement altermondialiste, le mouvement féministe doivent prendre ensemble l'initiative d'un vaste débat public qui permette aux peuples d'Europe de faire entendre leur voix. Il serait vain d'attendre de la Commission et des gouvernements actuels qu'ils adoptent spontanément des orientations qu'ils ont jusqu'à présent combattues avec énergie. Rien ne se fera si ne sont pas créés les rapports de forces nécessaires à l'échelle européenne. La victoire du non en France est un point d'appui qui doit permettre de développer les mobilisations sociales et citoyennes pour imposer des orientations nouvelles. C'est à cela qu'il faut

maintenant s'attacher.

III 2 Bien sûr, ni le syndicalisme, ni la culture, ne détiennent à eux seuls les réponses qui permettront de construire une véritable dynamique débouchant sur une alternative politique et sociale. Cependant, leurs rôles sont loin d'être négligeables dans la recherche et la construction collective d'alternatives aptes à répondre aux besoins et attentes qui se sont exprimées dans le NON.

En effet, « L'objectif des politiques néolibérales est d'essayer d'imposer un nouveau modèle salarial en Europe : celui du travailleur précarisé, flexible, polyvalent, atomisé qu'exige l'entreprise néolibérale.

Sur un marché du travail éclaté, de nombreux salariés se trouvent relégués à des emplois instables et mal payés. Les inégalités sociales se développent et le nombre de travailleurs vivant au-dessous du seuil de pauvreté augmente ainsi dans nombre de pays européens.

Cette situation modifie les conditions de l'action syndicale. Le type de rapport social (collectifs de travail stables, intégration par le travail) qui, autrefois, fondait les conditions d'une contre-culture ouvrière et assurait une base à un noyau de travailleurs socialement actifs, est aujourd'hui remis en cause. La précarité, l'individualisation des carrières, la flexibilité des tâches comme l'utilisation du dumping social, obligent le mouvement syndical à reconsidérer sa stratégie. La réorganisation du système productif et l'attaque directe contre le salariat, la stratégie planétaire menée par les grandes entreprises, la nouvelle donne européenne exigent un repositionnement du mouvement

syndical, une internationalisation de ses pratiques et une action

au niveau européen. » [Extrait de la résolution générale du 3ème congrès de Solidaires]

Un programme gouvernemental sous influences

III.3 Cela suppose de s'opposer au programme social et économique

du gouvernement post referendum qui, tout en prétendant ne pas avoir de " tabous en matière de lutte contre le chômage "continue à reprendre à son compte bon nombre des propositions antisociales du MEDEF, entre

autres : toujours la diminution du rôle de l'Etat (par la décentralisation et la délocalisation, la réduction des dépenses publiques, la diminution de la fiscalité...), la poursuite de réforme de l'assurance maladie (via l'exonération pour les entreprises de certaines cotisations sociales, la rationalisation des systèmes de soins,

la mise en concurrence des « opérateurs de soins"…), l'instauration de fonds de pension et l'allongement de la durée des cotisations en matière de retraites, la réforme (voir l'abrogation) des 35 H., la redéfinition (au seul profit des employeurs bien sûr) des obligations en matière de dialogue social, de formation, d'emploi, notamment avec le renforcement des contrôles contre les chômeurs, à l'occasion de la renégociation de la convention UNEDIC en novembre 2005, et l'attaque frontale contre le droit du travail...

III.4 Malgré ses deux échecs de 2004 aux régionales et aux européennes, malgré la victoire du non au referendum du 29 mai 2005, les différentes mesures prises par la droite montrent à l'évidence que la politique que celle-ci entend continuer à mettre en œuvre est clairement au service du patronat et des couches les plus riches de la

population.

Cette politique néfaste, poursuivie au pas de charge par le gouvernement Raffarin entre mai 2002 et mai 2005, a eu comme conséquence

une régression sociale comme rarement notre pays en a connu – que ce soit en matière de services publics, de retraites, de santé, de conditions de travail... sans compter la réforme Fillon sur l'Ecole, l'accord scélérat du 27 juin 2003 sur les annexes 8 et 10 de la convention de l'UNEDIC visant les intermittents du spectacle, etc.

Dès le début de l'été 2005, le gouvernement de Villepin a présenté au Comité Supérieur de l'Emploi ses quatre projets d'ordonnances pour avis.

Le premier projet portant sur le Contrat Nouvelle Embauche (CNE)

institué, de fait, un CDD de deux ans avec possibilité de licenciement express. Cette mesure peut paraître habillée de garantie sociale, c'est un recul fort pour le droit des salariés et le droit du travail. Alors même que le seuil d'application est annoncé maintenant à 20 salariés, le Medef satisfait demande son extension à toutes les entreprises.

Le Fonds Monétaire International (FMI), instance garante des théories et pratiques libérales les plus extrêmes, a aussi félicité la France pour ce projet.

Le CNE va fournir une main d'œuvre encore plus flexible et adaptable. C'est un traitement du chômage doux pour le Medef, amer pour les salariés.

On voit ainsi comment le Président de la République et le Premier Ministre prennent en compte l'expression des électeurs du 29 mai : sous couvert de priorité pour l'emploi, ils accélèrent la politique libérale.

Les autres projets soumis à ordonnance et présentés représentent des reculs sociaux importants pour les salariés et de nouveaux cadeaux aux entreprises : relèvements des seuils de prélèvements obligatoires, décompte des effectifs des salariés de moins de 26 ans, chèque emplois entreprises. Il n'aura pas fallu cent jours à Villepin pour appliquer sa stratégie offensive contre le droit du travail – et notamment du code du travail pour les salariés du privé et pour les statuts des trois fonctions publiques – et contre les chômeurs.

III.5 Dans le même temps, pour mieux faire oublier les problèmes d'insécurité sociale générés par sa politique et masquer les causes premières de ceux-ci, et donc sa responsabilité, le gouvernement continue de multiplier, en les médiatisant au maximum, le recours aux pratiques sécuritaires et la mise en place d'appareils répressifs. C'est la jeunesse issue des couches sociales les plus défavorisées et de l'immigration qui se retrouve ainsi violemment stigmatisée. Par la mise en œuvre de cette politique, et malgré la présence dans le gouvernement de Villepin d'un ministre délégué – issu de l'immigration – chargé de “ la promotion des chances ”, le gouvernement refuse de reconnaître qu'il existe une origine sociale à la délinquance... et donc de traiter les causes de celle-ci. Il y a peu de chances pour que ce gouvernement s'oriente véritablement vers une politique de prévention, d'accompagnement social et d'action éducative et culturelle dans leurs différentes composantes, seuls véritables moyens d'enrayer le phénomène de délinquance juvénile.

III.6 Cette politique néfaste, malgré les signaux forts lancés par les citoyens à l'occasion des trois scrutins de 2004 et 2005, s'inscrit dans un cadre général

visant à mettre au pas les populations les plus précarisées, criminalise l'action syndicale et l'ensemble des mouvements sociaux. Les discriminations observées dans l'application de la loi à l'encontre des plus combatifs d'entre eux, contribuent à réduire la liberté d'expression populaire, fondement essentiel de la démocratie.

III.7 En matière d'immigration, la politique du nouveau gouvernement de Villepin et de son ministre de l'Intérieur,

Sarkozy, s'est voulue, dès sa mise en place, de plus en plus restrictive et répressive. Elle s'accompagne d'undurcissement des pratiques administratives et policières qui génère une multiplication des situations dramatiques avec des conséquences humaines inacceptables et dangereuses, non seulement pour les intéressés mais pour la démocratie dans son ensemble : mineurs isolés renvoyés dans les pays d'origine, enfants en bas âge arrêtés jusque dans leur classe, suspicion généralisée sur les mariages, refus d'examen des preuves réelles de travail dans les dossiers de régularisation, malades expulsés malgré des traitements en cours, persistance de la double peine, conditions déplorables dans les zones d'attente et les centres de rétention...

Comme si cela ne suffisait pas, de nouveaux durcissements sont annoncés au niveau français et européen : volonté de faire à tout prix du « chiffre » et d'afficher une augmentation de 50% en 2005 du nombre des éloignements d'étrangers en situation irrégulière en France par rapport à 2004 ; instauration d'une politique des quotas qui ne veut pas dire son nom ; accélération de la mise en œuvre de la biométrie pour l'enregistrement des demandes de visa ; remise en cause du regroupement

familial ;

mise en œuvre de charters communs à différents pays européens (Allemagne, Espagne, France, Italie, Royaume-Uni) pour organiser, à grande échelle et à moindre frais, l'expulsion d'étrangers déboutés de l'asile et/ou en situation irrégulière; « externalisation » des demandes d'asile par la création de camps aux frontières de l'Europe...

III.8 Que ce soit en matière de lutte contre l'insécurité ou en matière de politique d'immigration, le gouvernement, bien décidé à capter une partie de l'électorat de l'extrême droite, n'hésite pas à reprendre certains discours de celle-ci et à mettre en œuvre une partie de son programme. Cette stratégie populiste, exacerbée par l'obsession de N. Sarkozy pour les Présidentielles de 2007, ne fait que favoriser le développement des « valeurs » de haine et d'exclusion véhiculées par l'extrême droite. A l'heure même où le Front national essaye d'avancer masqué derrière une façade supposée plus respectable et plus crédible, la lutte contre ses idées constitue une priorité syndicale. Plus que jamais, nous devons poursuivre notre travail d'explication et notre combat afin que l'extrême droite ne puisse plus apparaître comme un recours possible pour une partie du monde du travail – alors même que le projet politique que celle-ci propose est suicidaire pour celui-ci et l'ensemble de la société.

Dans un tel contexte, SUD Culture, réaffirme la nécessité d'un engagement fort dans les initiatives et les luttes visant à faire aboutir les différentes revendications dont notre organisation

syndicale est porteuse dans les domaines concernés.

1 – Organisation

des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture.